

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Du 8 septembre 2024

L'an **deux mille vingt-quatre**, le **huit septembre** à 15 heures, au siège social,

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur la convocation de la gérance.

Sont présents :

-Mr DENIS jean Laurent, gérant, titulaire de	40 parts sociales
-Mme SURGIS isabelle, titulaire de	40 parts sociales
-Mr DENIS jacques, titulaire de	10 parts sociales
-Mme DENIS martine, titulaire de	10 parts sociales

Soit quatre associés, titulaires des 100 parts sociales composant le capital de la société

La séance est ouverte sous la présidence de Mr DENIS jean Laurent en sa qualité de gérant

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent au moins la moitié du capital et qu'en conséquence, l'Assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

-le texte des résolutions soumises à l'approbation des associés.

Le président précise que la présente Assemblée a été convoquée verbalement avec communication de son ordre du jour, et qu'il y a eu dispense de l'envoi de recommandé prévu par la loi.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Modification apportée aux statuts de l'article 4 concernant le siège social de la SCI
- 2) Acquisition d'un bien immobilier
- 3) Cessions de parts et mise à jour de l'actionnariat de la SCI A.D.O

- 4) Modification du régime fiscal
- 5) Approbation de la signature électronique par la gérance

Mr DENIS jean Laurent donne ensuite lecture détaillée des 5 résolutions présentes à l'ordre du jour.

Ces lectures terminées, le président ouvre la discussion. Diverses observations sont alors échangées et personne ne demande la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture de cette résolution, approuve le transfert du siège au : 5 impasse des chais, 78540 Vernouillet

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture de cette résolution détaillée dans l'Annexe 1, approuve l'acquisition d'un bien immobilier

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture de cette résolution détaillée dans l'Annexe 2, approuve les Cessions de parts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture de cette résolution, approuve le changement de régime fiscal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité



CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture de cette résolution, approuve l'utilisation de la signature électronique pour les documents officiels.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

EXERCICE ECOULE, EN COURS, PERSPECTIVES.

Les associés présents lors de cette AGE ont confirmés les perspectives annoncées lors de l'AGO du 8 juin 2024

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à **dix-huit heures.**

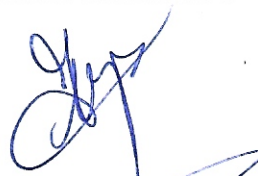
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les participants après lecture.

LES ASSOCIES

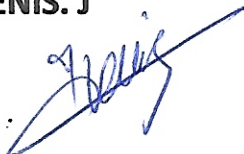
MR DENIS. J.L



MME SURGIS. I



MR DENIS. J



MME DENIS. M

